

DÉLIBÉRATION n° 2022/080 Bis
(Annule et remplace la délibération 2022/080)

L'an deux mille vingt-deux et le 31 mai 2022 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 25 mai 2022, s'est réuni en session ordinaire dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

En vertu de la loi n° 2021-1465 du 10 novembre 2021 portant diverses propositions de vigilance sanitaire, le conseil peut valablement délibérer si le tiers de ses membres en exercice est présent. Un membre de l'assemblée peut être porteur de deux pouvoirs.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Cindy SIBE, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Frédéric SIBOUT à Bernard PLANO, Ingrid ROUZEAUD à Stéphanie LAGLEIZE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE, Maurine FOSSAT.

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE.

OBJET : Développement et cadre de vie - Mise en valeur entrée de ville sud via rue Georges Clémenceau

La commune de Lannemezan souhaite mener à bien un projet de mise en valeur de son entrée de ville sud via la rue Clémenceau.

Il s'agirait ici d'améliorer la qualité paysagère de l'entrée de ville avec des espaces publics rénovés le long de cette voie : aménagement piétonnier sur l'accotement, cheminement cyclable et installation d'un linéaire urbain et paysager.

L'objectif sera de recréer un partage de la voie entre véhicules, piétons et cyclistes et d'y amener une touche esthétique avec du mobilier urbain et un aménagement paysager cohérent avec ce qui est développé dans la ville.

Ce projet fait partie d'un schéma global cohérent en termes de mobilité douce. Il est envisagé pour cette année 2022. Les travaux pourraient démarrer d'ici l'été.

Afin de permettre la réalisation de ce projet dans de meilleures conditions, Monsieur le Maire propose de solliciter la Région Occitanie, dans le cadre du dispositif de requalification des espaces publics, selon le plan de financement suivant :

Dépenses	En € HT	Recettes	En €
Equipements : gabions, pots de fleurs grande taille	25 020	Région (25%)	23 165
Reprofilage / revêtement enduit	42 240		
Peinture routière	4 600	Autofinancement (75%)	69 495
Aménagements paysagers	20 800		
Total	92 660	Total	92 660

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à l'unanimité des voix,

DECIDE

- De solliciter le Conseil Régional au titre du dispositif de requalification des espaces publics selon le plan de financement présenté,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces afférentes à cette demande de subvention.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Affiché le 05 juin 2022